

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1672

8 août 2007

### SOMMAIRE

Analytical Bioventures S.C.A. ....	80249	Ixode Investments S.A. ....	80220
Anmalux S.A. ....	80225	Jasper Broker S.A. ....	80212
Artmarkt S.A. ....	80247	Jeanmicha S.A. ....	80255
Aurea Finance Company ....	80248	Jenebe International S.à r.l. ....	80231
Aurea Finance Company ....	80226	La Rose Blanche Immobilière S.A. ....	80256
Ballymore Projects Sàrl ....	80230	Laterson S.à r.l. ....	80234
Ballymore Properties Luxembourg Sàrl .....	80230	Les Parcs du Troisième Age - Fondation Rentaco ....	80256
Butros Financial Development S.A. ....	80222	LLXlogistic & Transport S.A. ....	80233
Camfunds Equity Sicav ....	80249	Lux Media S.A. ....	80232
Canalmusic S.A. ....	80233	Miseler Bäckerei S.A. ....	80227
C & J REAL ESTATE (Luxembourg) S.A. .....	80224	Nortel Networks (Luxembourg) S.A. ....	80219
Composite S.A. ....	80253	Nortel Networks S.A. ....	80219
Credit Suisse Global Infrastructure SCA SICAR ....	80256	N.V. Dolime Holding Investments ....	80220
Credit Suisse Mezzanine Finance SCA SI- CAR ....	80256	Oder Bau Holding ....	80225
DB Re ....	80226	Photo-Studio Fey ....	80232
EBS Capital No. 1 S.A. ....	80221	Pilkington Luxembourg No. 1 S.à r.l. ....	80247
EF Cultural Tours S.à r.l. ....	80246	Pilkington Luxembourg No. 3 S.à.r.l. ....	80247
Ehinger & Armand von Ernst Fund Mana- gement Company S.A. ....	80252	Pinex S.A. ....	80224
Euro Fashion Group ....	80225	PM-Lux S. à r.l. ....	80254
European Education Holdings S.à.r.l. ....	80212	Praxa SA ....	80240
European Education Holdings S.à.r.l. ....	80210	Purple Horizon S.A. ....	80248
Flora Park S.à r.l. ....	80210	Redpark S.A. ....	80220
Fondation Les Parcs du Troisième Age ..	80256	SBRE Winchester A Investor S.à r.l. ....	80213
F.S.D. Partners S.à r.l. ....	80233	Shogun Holdco S.à r.l. ....	80232
GlobeOp Financial Services S.A. ....	80250	Signum International S.à r.l. ....	80247
Greenford Holding S.à r.l. ....	80213	Société Générale de Transports - Soge- trans Sàrl ....	80225
Hanreyth Holding S.A. ....	80246	Solficorp ....	80246
Holta S.A. ....	80221	Sopawa S.à r.l. ....	80226
IK Solutions Sàrl ....	80240	Technolia International S.A. ....	80232
Immobilière du Rhin S.A. ....	80244	Temtrade S.A. ....	80222
Immobilière Saint Marcel S.A. ....	80243	TK II Colinvest S. à r.l. ....	80230
Invest House Luxembourg S.A. ....	80251	Uta S.A. ....	80219
Investments Global Holding S.A. ....	80221	Vidox Consulting S.A. ....	80234
		Viking River Cruises S.A. ....	80226
		White House S.A. ....	80227

**European Education Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 78.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.331.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'actionnaire unique de la Société en date du 29 mai 2007 que Monsieur Michael Black, directeur, né le 13 mars 1968 à Adelshot, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle 48 Sheffield Terrace, W8 7NA à Londres, est nommé aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat.

La démission de Monsieur Christophe El Gammal en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet au 29 mai 2007.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

Pour la société

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007077852/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03003. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**Flora Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 113.978.

—  
In the year two thousand and seven, on the fifth day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FLORA PARK LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 8, Baker Street, London, W1U 3LL, here represented by Mr. Marc Albertus, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with registration authorities.

The appearing party declares to be the sole partner of the limited liability company FLORA PARK, S.à.r.l., having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, incorporated on January 18, 2006 by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 872 of May 3, 2006.

The sole partner request the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to change the accounting year so that it shall begin the 1st April and shall finish the 31st March of the following year.

The accounting year which started on 1st of January 2007 ended exceptionally on March 31, 2007.

*Second resolution*

The sole partner decides to amend article 14 of the Articles of Association, which henceforth will read as follows:

« **Art. 14. Accounting year.** The company's accounting year begins on April 1st and ends on March 31st of the following year.»

*Third resolution*

The sole partner decides to postpone the date of the annual general meeting from the first Tuesday of the month of June to the first Tuesday of the month of September and for the first time in 2007.

*Fourth resolution*

The sole partner decides to amend the 1st paragraph of article 11 of the Articles of Association, which henceforth will read as follows:

« **Art. 11. Annual and Extraordinary general meetings of members. First paragraph.** An annual General Meeting of Members shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on 1st Tuesday of September at 14.00 o'clock.»

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FLORA PARK LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 8, Baker Street, Londres, W1U 3LL, ici représentée par Monsieur Marc Albertus, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée FLORA PARK, S.à.r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée en date du 18 janvier 2006 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 872 du 3 mai 2006.

L'associé unique prie le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide de changer l'exercice social pour qu'il commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Par conséquent l'exercice social qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2007 s'est terminé exceptionnellement le 31 mars 2007.

#### Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 14. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.»

#### Troisième résolution

L'associé unique décide de reporter la date de l'assemblée générale annuelle du premier mardi du mois de juin au premier mardi du mois de septembre et pour la première fois en 2007.

#### Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 11 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 11. Assemblées générales annuelle et extraordinaire des associés. Premier alinéa.** L'Assemblée Générale Annuelle des Associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée, le 1<sup>er</sup> mardi de septembre à 14.00 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Albertus, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, Relation: LAC/2007/5189. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007078829/242/87.

(070086985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**European Education Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 78.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.331.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 1<sup>er</sup> juin 2007, que BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, ayant son siège social à 101 Finsbury Pavement, Londres EC2A 1EJ, Royaume Uni, a transféré les soixante-dix-huit mille (78.000) parts sociales qu'elle détenait dans la Société dont dix-neuf mille cinq cents (19.500) à chacune des sociétés suivantes:

- BRIDGEPOINT EUROPE III NOMINEES 1 LIMITED, une société organisée selon les lois du Royaume-Uni, enregistrée au Registre du Royaume-Uni sous le numéro 6169735, ayant son siège social à 30 Warwick Street, W1B 5AL Londres, Royaume-Uni;

- BRIDGEPOINT EUROPE III NOMINEES 2 LIMITED, une société organisée selon les lois du Royaume-Uni, enregistrée au Registre du Royaume-Uni sous le numéro 6169755, ayant son siège social à 30 Warwick Street, W1B 5AL Londres, Royaume-Uni;

- BRIDGEPOINT EUROPE III NOMINEES 3 LIMITED, une société organisée selon les lois du Royaume-Uni, enregistrée au Registre du Royaume-Uni sous le numéro 6220900, ayant son siège social à 30 Warwick Street, W1B 5AL Londres, Royaume-Uni;

- BRIDGEPOINT EUROPE III NOMINEES 4 LIMITED, une société organisée selon les lois du Royaume-Uni, enregistrée au Registre du Royaume-Uni sous le numéro 6220922, ayant son siège social à 30 Warwick Street, W1B 5AL Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007077854/1092/31.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03735. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Jasper Broker S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 94.995.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 18 juin 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves Nicolas
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un administrateur

Référence de publication: 2007077879/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08893. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**SBRE Winchester A Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 125.135.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 23 mai 2007, que SBRE WINCHESTER (GERMANY) LIMITED, ayant son siège social à 22, Conduit Street, Londres W1S 2XR, Royaume-Uni, a transféré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à DEUTSCHE SBRE S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007077855/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF02898. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**Greenford Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.289.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the fourth of June.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mrs Séverine Canova and Mr François Cottong,

acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. «The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated «Connected Companies»). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name GREENFORD HOLDING S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - payment*

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

*Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quatre juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Madame Séverine Canova et Monsieur François Cottong,

agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination GREENFORD HOLDING S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.



Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient présents.. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Canova, F. Cottong, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, LAC/2007/12390. - Reçu 125 euros.

Le receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007080262/5770/303.

(070088013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

---

**Nortel Networks (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 45.815.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 14 juin 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Henry Birt, avec adresse au 9, Andrews Reach, SL8 5GA Bourne End, Bucks, Royaume-Uni, de son mandat d'administrateur avec effet au 31 mars 2007.

- Nomination de Monsieur Stefan Kitze, demeurant au 20A, Beethovenstrasse, D-65779 Kelkheim, Allemagne, en tant qu'administrateur avec effet au 31 mars 2007 et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007077859/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09048. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Nortel Networks S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 73.356.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 14 juin 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Henry Birt, avec adresse au 9, Andrews Reach, SL8 5GA Bourne End, Bucks, Royaume-Uni, de son mandat d'administrateur avec effet au 31 mars 2007.

- Nomination de Monsieur Stefan Kitze, demeurant au 20A, Beethovenstrasse, D-65779 Kelkheim, Allemagne, en tant qu'administrateur avec effet au 31 mars 2007 et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007077861/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09049. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Uta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 74.444.

*Extraits des résolutions prises par le conseil d'administration date du 21 mai 2007*

Monsieur Joost Bakker, asset manager, demeurant au 33, Jan van Eijckstraat, 1077 LH Amsterdam, a été nommé administrateur de catégorie B, en remplacement de Madame Barbara V. Stuber, administrateur et administrateur délégué démissionnaire.

Le mandat de Monsieur Joost Bakker prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2007. Cette nomination sera soumise à ratification.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007077902/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09921. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**N.V. Dolime Holding Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 100.415.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 30 avril 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat des administrateurs suivants pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008:

- Monsieur Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Madame Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Monsieur Dirk Robbart de Kat, avec adresse professionnelle au 20, Duinendreef, B-2950 Kapellen, Belgique
- Monsieur Baron Berghmans, avec adresse professionnelle au 1, Hoyoux, B-4560 Clavier les Avins en Condroz, Belgique
- Monsieur Léon A. Lhoist, avec adresse professionnelle au 8, avenue des Fleurs, B-1150 Bruxelles, Belgique

Renouvellement du mandat de H.R.T. REVISION S.à r.l., avec siège social au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007077863/581/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09046. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Ixode Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 77.100.

EXTRAIT

Avec effet au 18 juin 2007, Monsieur Riccardo Moraldi a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007077864/5878/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09602. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Redpark S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 83.202.

EXTRAIT

Avec effet au 18 juin 2007, Monsieur Riccardo Moraldi a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007077866/5878/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09604. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Holta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 39.061.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2007*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gabriel Tack, employé privé, demeurant au 240, Meensesteenweg à B-8870 Izegem, de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007077876/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07475. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Investments Global Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 42.042.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 2007*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007077877/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07502. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**EBS Capital No. 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 109.082.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 juin 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007077900/239/12.

(070084818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Butros Financial Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.206.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 1<sup>er</sup> juin 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves Nicolas
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2007077880/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08937. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Temtrade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 49.797.

—  
L'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de TEMTRADE S.A., établie et ayant son siège à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.797, constituée suivant acte Frank Baden de Luxembourg en date du 15 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 162 du 8 avril 1995, modifiée lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 16 octobre 2001, publié au dit Mémorial, Numéro 308 du 23 février 2002, modifié suivant acte du notaire Roger Arrensдорff de Mondorf-les-Bains du 12 avril 2005, publié au susdit Mémorial C, numéro 878 du 12 septembre 2005.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Denise Risch, employée privée, demeurant à Mondorf-les-Bains,

qui désigne comme secrétaire Monsieur André Steyer, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel Reding, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- La présente assemblée avait été valablement convoquée pour le 22 mai 2007, date à laquelle le quorum requis par la loi n'avait pas été atteint, ainsi qu'il appert de l'acte du même jour (numéro 3783 de son répertoire) reçu par le notaire Roger Arrensдорff de résidence à Mondorf-les-Bains.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui restera annexée, signée ne varietur, au présent acte ainsi que les procurations pour être enregistrées avec lui.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, représentatives de l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et

soixante-neuf cents (30.986,69), seulement deux (2) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Aucun quorum n'étant requis pour cette deuxième assemblée, elle peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que la présente seconde assemblée a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés dans:

- Le Lëtzebuurger Journal des 30 mai 2007 et des 7 juin 2007.
- Le Mémorial C, Numéro 997 du 30 mai 2007, et numéro 1081 des 7 juin 2007.

ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

V.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Présentation et discussions des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
- Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
- Affectation du résultat;
- Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- Décision sur base de l'article 100;
- Transfert du siège social de L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy à L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy, et modification du premier alinéa de l'article 3 et de l'article 11 des statuts;
- Divers.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée donne lecture du rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes. Les rapports ne donnent lieu à aucune observation de la part de l'assemblée. Ils resteront annexés au présent procès-verbal.

#### *Deuxième résolution*

Après examen des comptes annuels, l'assemblée approuve les comptes établis au 31 décembre 2006.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'affecter la perte de sept mille quatre cent quatre-vingt-sept euros et dix-huit cents (EUR 7.487,18) au 31 décembre 2006 au compte report à nouveau.

#### *Quatrième résolution*

Par vote spécial, l'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de leur mandat pour l'exercice 2006.

#### *Cinquième résolution*

Le montant des pertes cumulées au 31 décembre 2006 dépassant les trois-quarts (3/4) du capital social, conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de ne pas procéder à la dissolution de la société mais de continuer les activités de celle-ci.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy à L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy.

#### *Septième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3. premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Ettelbrück.»

#### *Huitième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de changer également l'article 11 des statuts comme suit:

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mardi du mois d'octobre à seize heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocations. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

#### *Neuvième résolution*

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signe: D. Risch, A. Steyer, D. Reding, R. Arrensдорff.

Enregistré à Remich, le 21 juin 2007. Relation: REM/2007/1355. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 2 juillet 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007078839/218/85.

(070086336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**Pinex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 62.685.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 31 mai 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves Nicolas
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2007077882/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08947. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**C & J REAL ESTATE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8216 Mamer, 48, Chemin de Bertrange.

R.C.S. Luxembourg B 61.234.

—  
*Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue au siège, le 19 juin 2006*

L'assemblée générale extraordinaire de la société s'est réunie sur la demande et en présence de tous les actionnaires.

Conformément aux stipulations des articles 6-7 des statuts de la société, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les actionnaires révoquent le conseil d'administration actuel.

*Deuxième résolution*

Les actionnaires nomment aux fonctions de nouveaux administrateurs pour un mandat de six années:

- Monsieur Jacques René Schmitz, né le 14 juillet 1929 à Luxembourg, demeurant 10B, rue Bellevue, L-1227 Luxembourg
- Madame Josette Knaf née le 20 octobre 1933 à Beaufort, demeurant 10B, rue Bellevue, L-1227 Luxembourg
- Monsieur Edgar Schmitz, né le 18 août 1961 à Luxembourg, demeurant 48, chemin de Bertrange, L-8216 Mamer.

*Troisième résolution*

Le nouveau conseil d'administration élit Monsieur Jacques René Schmitz comme président et délégué du conseil d'administration.

*Quatrième résolution*

Les actionnaires révoquent le commissaire actuel et nomment Mme Josette Knaf, née le 20 octobre 1933 à Beaufort, demeurant à L-1227 Luxembourg comme nouveau commissaire pour un mandat de 6 années.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.00 hrs.



Luxembourg, ne varietur, le 19 juin 2006.

J. R. Schmitz / J. Knaf / E. Schmitz

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007078845/2699/31.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03701. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070081648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**Société Générale de Transports - Sogetrans Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 16, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 43.137.

**Oder Bau Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 39.947.

**Euro Fashion Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 34.932.

**Anmalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 48.156.

—  
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par quatre jugements du 24 mai 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg VI<sup>e</sup> chambre siégeant en matière commerciale a déclaré dissoutes et a ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

- SOCIETE GENERALE DE TRANSPORTS - SOGETRANS Sàrl ayant eu son siège social à Luxembourg, 16, rue de Strasbourg

- ODER BAU HOLDING, S.A., ayant eu son siège social à Luxembourg, 2A, Place de Paris

- EURO FASHION GROUP, S.A., ayant eu son siège social à Luxembourg, 2A, Place de Paris,

- ANMALUX S.A. ayant eu son siège social à Luxembourg 124, bd de la Pétrusse

Ces mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Joëlle Niclou, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à déposer leurs déclarations de créance au greffe du tribunal de commerce avant le 13 juin 2007.

Pour extrait conforme

Maître J. Niclou

Liquidateur

Référence de publication: 2007077884/1421/42.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02078. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02080. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02083. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02087. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

(070084901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

(070084904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

(070084905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Sopawa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.  
R.C.S. Luxembourg B 73.260.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 18 juin 2007.

F. Molitor

Notaire

Référence de publication: 2007077905/223/12.

(070085011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**DB Re, Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 53.295.

*Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 10. Oktober 2006*

Der Verwaltungsräte beschliesst, Frau Jeanette Rödbro, wohnhaft in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, zum neuen Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu ernennen. Frau Rödbro ersetzt Herrn Tomas Wittbjer, welcher von seinem Posten als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung vom 1. November 2006 zurücktritt. Frau Rödbro ist ebenfalls mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft beauftragt. Ihr Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2008 stattfindet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für DB RE

Unterschrift

Référence de publication: 2007077904/267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08970. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Viking River Cruises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 56.479.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007077906/272/12.

(070084922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Aurea Finance Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 47.028.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Steinsel le vendredi 23 mars 2007 à 16 heures*

Le vendredi 23 mars de l'an deux mille sept à 16 heures, les actionnaires de la société anonyme AUREA FINANCE COMPANY, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société, 50, rue Basse à Steinsel, Grand-Duché du Luxembourg.

*Délibérations*

*Troisième résolution*

Réélection des administrateurs pour la période s'écoulant de la date de cette assemblée jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Messieurs Denis Dalibot, Christian Billon, Jacques Bruxer, Gérard de Ganay, Foucauld de Tinguy du Pouët et Henri de Crouy-Chanel se représentent comme administrateurs.

Ils sont réélus à l'unanimité, pour la période s'écoulant de la date de cette assemblée jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour extrait conforme  
H. de Crouy-Chanel  
Président

Référence de publication: 2007077963/1593/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09631. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**White House S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 91.637.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

E. Schlessler  
Notaire

Référence de publication: 2007077908/227/12.

(070084489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Miseler Bäckerei S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 51, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 20.010.

---

L'an deux mille sept, le deux mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MISELER BÄCKEREI S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 51, Grand-Rue, L-6630 Wasserbillig, (MISELER BÄCKEREI S.A.), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B, sous le numéro 20.010, constituée suivant acte notarié en date du 14 décembre 1982, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 20 janvier 1983 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu lors de la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 25 octobre 2006, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2296, du 8 décembre 2006.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Fabrice Nowacki, chef comptable, demeurant professionnellement Zone Industrielle Rothericht, L-6901 Roodt/Syre.

Le président a désigné comme secrétaire Madame Joëlle Peusch, directeur administratif et financier, demeurant professionnellement Zone Industrielle Rothericht, L-6901 Roodt/Syre.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Christel Detrembleur, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

(i) Le bureau ayant été ainsi constitué, le président a exposé et a prié le notaire d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1 Analyse du rapport de gestion du Conseil d'Administration établi en date du 15 mars 2007 et du rapport de contrôle du commissaire établi en date du 30 mars 2007 relatifs à la clôture des comptes annuels au 31 décembre 2006;

2 Approbation des comptes annuels de la société clôturés au 31 décembre 2006;

3 Examen et approbation, sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), du projet de fusion par absorption de la société MISELER BÄCKEREI S.A. par la société PANORD S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé à L-6901 Roodt/Syre, Zone industrielle Rothericht; (la «Société» ou PANORD S.A.), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B, sous le numéro 89.554, constituée suivant acte notarié en date 22 décembre 1984, publié au Mémorial C numéro 21 du 26 janvier 1985 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 25 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2296 du 8 décembre 2006.

4 Décision de fusionner les sociétés MISELER BÄCKEREI S.A. et PANORD S.A. par absorption de MISELER BÄCKEREI S.A. par PANORD S.A., étant entendu que (i) toutes les actions de MISELER BÄCKEREI S.A. seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de MISELER BÄCKEREI S.A. rien excepté, ni réservé, à PANORD S.A. au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de MISELER BÄCKEREI S.A., laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et d'un point de vue juridique au 1<sup>er</sup> mai 2007 et (iii) l'apport-fusion de MISELER BÄCKEREI S.A. sera rémunéré par quatre cent deux (402) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées, soumises à toutes les dispositions statutaires de PANORD S.A. et jouissant des mêmes droits que les actions existantes de PANORD S.A., lesdites actions étant émises à la suite d'une augmentation de capital de PANORD S.A. à concurrence de cinquante mille deux cent cinquante euros (EUR 50.250,-) pour être attribuées à l'actionnaire unique de MISELER BÄCKEREI S.A., dans la proportion d'une (1) action PANORD S.A. contre trois virgule zéro huit (3,08) actions MISELER BÄCKEREI S.A. et délivrées par inscription au registre des actionnaires de la société PANORD S.A.; constatation du paiement à l'actionnaire unique de MISELER BÄCKEREI S.A. d'une soulte d'un montant de quatre-vingt-dix euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 90,94) et de l'affectation d'un montant de quatre cent trente-neuf mille trois cent soixante euros quarante-cinq cents (EUR 439.360,45) au poste «prime de fusion» dans la comptabilité de la société absorbante.

5 Décharge aux administrateurs et au commissaire de MISELER BÄCKEREI S.A. ainsi qu'à l'expert indépendant unique désigné conjointement par les conseils d'administration des sociétés participant à la fusion en vue d'établir un rapport sur le projet de fusion.

6 Reconnaissance que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision d'approbation de la fusion par les actionnaires de PANORD S.A.

7 Délégation de pouvoirs.

8 Divers.

(ii) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

(iii) Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée.

(iv) Il a pu dès lors être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable ainsi que de tous documents soumis à l'assemblée générale en dû temps.

(v) L'assemblée a dès lors été régulièrement constituée et a pu valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

(vi) Ont été déposés sur le bureau de l'assemblée à l'intention des actionnaires des exemplaires des documents prescrits par l'article 267 de la Loi, à savoir:

- le projet de fusion déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg le 26 mars 2007 et publié au Mémorial C, numéro 489 du 30 mars 2007;

- les rapports de fusion des conseils d'administration des deux sociétés qui fusionnent;

- le rapport d'un seul expert indépendant désigné par ordonnance du 3 avril 2007 délivrée par Madame Théa Harles-Walch, Vice-présidente du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, à savoir Madame Annette Michels, demeurant professionnellement au 12, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices clôturés au 31 décembre des deux sociétés qui fusionnent.

(vii) L'assemblée a pris connaissance des rapports de fusion établis par les conseils d'administration des sociétés PANORD S.A. et MISELER BÄCKEREI S.A., ainsi que du rapport établi le 06 avril 2007 par Madame Annette Michels, à l'intention de l'actionnaire de la société absorbée et de PANORD S.A., dont les conclusions se lisent comme suit:

«Le projet de fusion approuvé par les Conseils d'Administration de chaque société répond aux conditions de l'article 261 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que le rapport d'échange et les modalités de fusion ne sont pas pertinents et raisonnables.»

Lequel rapport, a été annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée prend connaissance et approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée approuve les comptes annuels de la société clôturés au 31 décembre 2006 et décide de reporter à nouveau le bénéfice de soixante-seize mille sept cent quarante-huit euros quarante cents (EUR 76.748,40) au 31 décembre 2006 et ce, après avoir affecté un montant de mille huit cent cinquante euros (EUR 1.850,-) à la réserve légale en vue de la rendre pleine.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'approuver, après en avoir pris connaissance, le projet de fusion par absorption de MISELER BÄCKEREI S.A. par la société PANORD S.A., tel que déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 26 mars 2007 et publié au Mémorial C n ° 489, du 30 mars 2007.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'approuver la fusion des sociétés MISELER BÄCKEREI S.A. et PANORD S.A. par voie d'absorption de MISELER BÄCKEREI S.A. par PANORD S.A., conformément aux dispositions du projet de fusion, étant entendu que (i) toutes les actions de MISELER BÄCKEREI S.A. seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de MISELER BÄCKEREI S.A. s'élevant à quatre cent quatre-vingt-neuf mille sept cent et un euros trente-neuf cents (EUR 489.701,39) rien excepté, ni réservé, à PANORD S.A. au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de MISELER BÄCKEREI S.A., laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et que les opérations effectuées par la société MISELER BÄCKEREI S.A. à partir de cette date sont censées être effectuées d'un point de vue comptable par la société PANORD S.A., et (iii) l'apport-fusion de MISELER BÄCKEREI S.A. sera rémunéré par quatre cent deux (402) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) de PANORD S.A., entièrement libérées, soumises à toutes les dispositions statutaires de PANORD S.A. et jouissant des mêmes droits que les actions existantes de PANORD S.A., lesdites actions étant émises avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2007 suite à l'augmentation du capital social de PANORD S.A. à concurrence de cinquante mille deux cent cinquante euros (EUR 50.250,-). Sous condition d'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PANORD S.A. à tenir ce jour, ces nouvelles actions seront attribuées à l'actionnaire unique de MISELER BÄCKEREI S.A., dans la proportion d'une (1) action PANORD S.A. contre trois virgule zéro huit (3,08) actions MISELER BÄCKEREI S.A. délivrées par inscription au registre des actionnaires de la société PANORD S.A.

L'assemblée décide dès lors qu'en échange du transfert par la société absorbée de tous ses actifs et passifs à la société absorbante, les actions nouvellement émises seront attribuées directement à l'actionnaire unique de la société absorbée, à savoir PANELUX S.A., ayant son siège social Zone Industrielle Rothoicht, L-6901 Roodt/Syre; qui recueillera en outre une soulte de quatre-vingt-dix euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 90,94); un montant de quatre cent trente-neuf mille trois cent soixante euros quarante-cinq cents (EUR 439.360,45) étant affecté au poste «prime de fusion» dans la comptabilité de la société absorbante.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge, pour autant que de besoin, aux administrateurs et au commissaire en fonction au sein de MISELER BÄCKEREI S.A. pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour ainsi qu'à l'expert indépendant mandaté par les Conseils d'Administration des sociétés participant à la fusion en vue d'établir un rapport sur le projet de fusion en conformité avec l'article 266 pour l'exécution de sa mission jusqu'à la date de réalisation de la fusion.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée prend acte que la fusion sera définitivement réalisée avec effet juridique rétroactivement au 1<sup>er</sup> mai 2007 lors de la décision d'approbation de la fusion par les actionnaires de PANORD S.A. et que la société MISELER BÄCKEREI S.A. cessera dès lors d'exister à partir du 1<sup>er</sup> mai 2007.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs aux membres du conseil d'administration de MISELER BÄCKEREI S.A., en fonction au moment de la fusion, agissant conjointement ou individuellement, comme mandataires spéciaux, avec faculté de substitution, en vue d'accomplir toutes formalités, auprès d'autorités publiques ou de personnes privées et d'accomplir, plus généralement tous actes nécessaires ou utiles à la mise en œuvre des résolutions ci-avant et à assurer la bonne application des effets légaux de la fusion par absorption.

#### *Constat*

Le notaire soussigné a déclaré, conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et des formalités incombant à la Société auprès de laquelle il instrumente, ainsi que du projet de fusion.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Nowacki, J. Peusch, C. Detrembleur, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mai 2007. Relation: EAC/2007/4676. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007079575/239/150.

(070087509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

---

**Ballymore Projects Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.143.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 7 juin 2007*

1. La démission de Monsieur Christophe Cahuzac a été acceptée.
2. Monsieur Jean Louis Camuzat, employé privé, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 1<sup>er</sup> septembre 1963 à Fontenay-Aux-Roses en France est nommé gérant de catégorie B pour une période illimitée. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BALLYMORE PROJECTS Sarl*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007077909/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09288. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Ballymore Properties Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.144.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 7 juin 2007*

1. La démission de Monsieur Christophe Cahuzac a été acceptée.
2. Monsieur Jean Louis Camuzat, employé privé, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 1<sup>er</sup> septembre 1963 à Fontenay-Aux-Roses en France est nommé gérant de catégorie B pour une période illimitée. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BALLYMORE PROPERTIES LUXEMBOURG Sarl*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007077910/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09287. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**TK II Colvest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.553.

—  
*Extrait des décisions des associés prises en date du 13 avril 2007*

Monsieur Russell Perchard, employé privé, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Anglo-Normandes) résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, a été nommé gérant B pour une période illimitée ( en remplacement de Monsieur Christophe Cahuzac, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TKII ColInvest S.à.r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007077914/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09293. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Jenebe International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.491.250,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.602.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 1<sup>er</sup> septembre 2006, que l'associé DE STEEG INVESTMENTS B.V., a cédé la totalité de ses parts sociales détenues dans la société CHANNEL SPRINGS S.à r.l., à TrustCapital N.V., avec siège social à B-8500 Kortrijk (Belgique), Ter Bede Business Center, Kapel Ter Bede, 84, numéro de registre BE 0403240282 comme suit:

299 parts A  
110 parts B  
198 parts C  
217 parts D  
57 parts F  
120 parts G  
96 parts H  
325 parts I  
157 parts J  
97 parts K  
98 parts L  
8 parts Z

et à SOFINIM N.V., avec siège social à B-1040 Bruxelles (Belgique), Tervurenlaan, 72, numéro de registre BE 0434330168 comme suit:

298 parts A  
111 parts B  
198 parts C  
216 parts D  
58 parts F  
120 parts G  
96 parts H  
325 parts I  
156 parts J  
98 parts K  
97 parts L  
9 parts Z

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour JENEBE INTERNATIONAL S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007077912/1649/44.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09290. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Technolia International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 115.551.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007078235/242/10.

(070085450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**Shogun Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 124.867.

*Extrait des décisions des associés prises en date du 13 avril 2007*

Monsieur Russell Perchard, employé privé, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Anglo-Normandes) résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, a été nommé gérant B pour une période illimitée ( en remplacement de Monsieur Christophe Cahuzac, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SHOGUN HOLDCO S.à.r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007077916/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09294. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**Lux Media S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.  
R.C.S. Luxembourg B 92.718.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenu le 15 novembre 2006 que:

Da das Mandat eines Verwaltungsratsmitglieds abgelaufen ist, beschliesst der Verwaltungsrat:

- die Gesellschaft LUCKY-INVEST HOLDING S.A.

wiederzuerennen als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft LUX MEDIA S.A.

Sein Mandat endet bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 novembre 2006.

*Pour la société*

EURO COMPTES & PARTNERS

*Un mandataire*

Signature

Référence de publication: 2007077919/2602/21.

Enregistré à Diekirch, le 29 juin 2007, réf. DSO-CF00368. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070084885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**Photo-Studio Fey, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 41, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 5.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Pour PHOTO-STUDIO FEY S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007078543/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09956. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**F.S.D. Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.591.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007077922/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 26 juin 2007, réf. DSO-CF00272. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070084480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**LLXlogistic & Transport S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9425 Vianden, 40, rue du Sanatorium.

R.C.S. Luxembourg B 95.182.

*Extrait de la résolution prise par l'assemblée générale ordinaire en date du 29 juin 2006*

*Révocation du commissaire*

L'assemblée générale accepte la démission de la SOCIETE D'AUDIT & DE REVISION SARL au poste de commissaire de la société.

*Nomination du nouveau commissaire*

L'assemblée générale décide de nommer au poste de commissaire de la société:

- VERICOM SA, Société anonyme, 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, RCS Luxembourg B 51203

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2007077931/1185/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06597. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Canalmusic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 69.882.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 31 janvier 2007*

L'assemblée décide:

D'accepter la démission de l'administrateur avec effet au 31 janvier 2007:

Monsieur Jérôme Fouqueray, 22, rue Boileau, F-75016 Paris

De nommer comme administrateur pour une période jusqu'à l'assemblée générale statutaire en 2007 représentée par:

Monsieur Yves Taieb, 22, rue Boileau, F-75016 Paris

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE SCHEIWEN - NICKELS & ASSOCIES S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007077976/1132/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF05086. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**Vidox Consulting S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 117.607.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 juin 2007*

La démission de la Société d'AUDIT & DE REVISION Sarl au poste de Commissaire de la société a été acceptée.

A été nommée au poste de Commissaire de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2011:

- VERICOM SA

Siège social: 46A, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, RCS Luxembourg B 51203

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2007077932/1185/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09449. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**Laterson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.268.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand seven, on the fourth of June.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mrs Séverine Canova and Mr François Cottong,

acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities,

bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2.«The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name LATERSON S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg,

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of Article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partners) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - payment*

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

#### *Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by one manager:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quatre juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Madame Séverine Canova et Monsieur François Cottong, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

#### **Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la cons-

truction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination LATERSON S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription -Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

1 ) La société est administrée par un gérant:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Canova, F. Cottong, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, LAC/2007/12398. - Reçu 125 euros.

Le receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007080005/5770/304.

(070087579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

**Praxa SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 90.653.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 30 mai 2007*

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Madame Catherine Koch, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Administrateur A;

- Madame Rita Goujon, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Administrateur A;

- Monsieur Jean-Yves Zufferey, ayant son adresse professionnelle au 3, route de Sion, CH-3960 Sierre, Administrateur B.

et du Commissaire:

THEMIS AUDIT LIMITED, une société constituée et existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Abbott Building, P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007077933/1005/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07620. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**IK Solutions Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 129.208.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg

Ont comparu:

- Monsieur Marc Adolphe Joseph Loffredo, directeur de sociétés, de nationalité française, né à F-57000 Metz (France) le 9 octobre 1960, demeurant à F-57050 Lorry-les-Metz, 3, Clos du Verger,

- Madame Nadine Copp, employée privée, de nationalité française, née à F-57000 Metz (France) le 14 septembre 1962, demeurant à F-57050 Lorry-les-Metz, 3, Clos du Verger,

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:



**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de IK SOLUTIONS Sàrl.

**Art. 3.** La société a pour objet l'import-export ainsi que la commercialisation d'accessoires et matériels électroménagers ainsi que de matériels industriels de tous types, les études et analyses de ces produits.

Elle a aussi pour objet la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

D'une façon générale, la société a pour objet toutes opérations industrielles, commerciales, financières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision des associés.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et le créancier-gagiste.

Toutefois les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul nu-propriétaire.

**Art. 8.** L'associé qui désire céder tout ou partie de ses parts ou les héritiers d'un associé décédé devront en informer la gérance par lettre recommandée, en indiquant le nombre des parts qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces parts. Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les parts concernées aux autres associés au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de la part telle que confirmée le cas échéant par une expertise d'un réviseur d'entreprises indépendant.

Dans la huitaine de la réception de cette lettre, la gérance transmet par lettre recommandée aux autres associés cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces parts proportionnellement au nombre de parts dont ils sont propriétaires.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer la gérance dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la huitaine de l'expiration de ce dernier délai, la gérance avisera les associés ayant exercé leur droit de préemption du nombre de parts sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans la quinzaine s'ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces parts.

Dans la huitaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, la gérance adressera à l'associé désireux de céder ses parts ou à l'héritier ou aux héritiers de l'associé décédé, une lettre recommandée indiquant le nom des associés qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre de parts dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre de parts que la société rachètera elle-même.

A compter de la réception de cette lettre, l'associé, ou le ou les héritiers, seront libres de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession les parts qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres associés ou la Société.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 11.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations. Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Les pouvoirs du gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

La gérance ne peut constituer une hypothèque sur un immeuble social ni un nantissement sur un fonds de commerce de la société sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Simple mandataire, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société, communication de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours qui précéderont l'assemblée ordinaire annuelle.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital, le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

La liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 18.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants souscrivent l'intégralité du capital comme suit:

- Monsieur Marc Loffredo, préqualifié . . . . .	100 parts
- Madame Nadine Copp, préqualifiée . . . . .	400 parts
Total: . . . . .	500 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont les associés donnent quittance et décharge.

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mises à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent Euros (EUR 1.100,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et après s'être déclarés valablement convoqués ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Marc Loffredo, préqualifié, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Il peut conférer ces pouvoirs à un tiers.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: M. A. J. Lofredo, N. Copp, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, LAC/2007/14082. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007078850/220/136.

(070086628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Immobilière Saint Marcel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 99.814.

—  
Selon le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 25 juin 2007 au siège social de la société IMMOBILIERE SAINT MARCEL SA il résulte que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par tous les actionnaires de la société:

*Résolution n° 1*

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER SA. domiciliée 4, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, RC B 51094, du poste d'administrateur-délégué.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution n° 2*

L'Assemblée révoque Mr Alain S. Garros né le 23 décembre 1940, domiciliée 45, rue Siggy Vu Lëtzebuerg L-1933 Luxembourg, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution n° 3*

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A. domiciliée 4, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, RC B 51094, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution n° 4*

L'Assemblée révoque la société G.T. IMMOBILIER S.A. domiciliée 2, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, RC B 64 135, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution n° 5*

L'Assemblée nomme Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch/Alzette et domicilié à Luxembourg (L-1466) 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur-délégué pouvant engager la société par sa seule signature.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Claude Karp prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution n° 6*

L'Assemblée nomme Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch/Alzette et domicilié à Luxembourg (L-1466) 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Claude Karp prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution n° 7*

L'Assemblée nomme Monsieur Saïd El Gourari, né le 14 avril 1975 à Metz et domicilié à Luxembourg (L-1466) 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Saïd El Gourari prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution n° 8*

L'Assemblée nomme la société LUXEMBOURG TELECOM SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RC B 67351 domiciliée à Luxembourg (L-1466) 2, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de la société LUXEMBOURG TELECOM SA prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution n° 9*

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A. domiciliée à Tortola - British Virgin Islands, (BVI), Akara Building 24 De Castro Street, Wickams Cay I, Road Town, enregistrée au Registre de Commerce de British Virgin Islands sous le numéro IBC 319166, du poste de commissaire aux comptes.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution n° 10*

L'Assemblée nomme la société FEGON INTERNATIONAL SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RC B 72287 domiciliée à Luxembourg (L-1466) 6, rue Jean Engling, au poste de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2

Référence de publication: 2007077940/2741/71.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09829. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**Immobilière du Rhin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 94.197.

Selon le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 25 juin 2007 au siège social de la société IMMOBILIERE DU RHIN SA il résulte que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par tous les actionnaires de la société:

*Résolution n° 1*

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER SA. domiciliée 4, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, RC B 51.094, du poste d'administrateur-délégué.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution n° 2*

L'Assemblée révoque M. Alain S. Garros né le 23 décembre 1940, domiciliée 45, rue Siggy Vu Lëtzebuerg L-1933 Luxembourg, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution n ° 3*

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A. domiciliée 4, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, RC B 51.094, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution n ° 4*

L'Assemblée révoque la société G.T. IMMOBILIER S.A. domiciliée 2, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, RC B 64.135, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution n ° 5*

L'Assemblée nomme Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch-sur-Alzette et domicilié à Luxembourg (L-1466) 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur-délégué pouvant engager la société par sa seule signature.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Claude Karp prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution n ° 6*

L'Assemblée nomme Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch-sur-Alzette et domicilié à Luxembourg (L-1466) 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Claude Karp prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution n ° 7*

L'Assemblée nomme Monsieur Saïd El Gourari né le 14 avril 1975 à Metz et domicilié à Luxembourg (L-1466) 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Saïd El Gourari prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution n ° 8*

L'Assemblée nomme la société Luxembourg TELECOM SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RC B 67.351 domiciliée à Luxembourg (L-1466) 2, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de la société Luxembourg TELECOM SA prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution n ° 9*

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A. domiciliée à Tortola - British Virgin Islands, (BVI), Akara Building 24 De Castro Street, Wickams Cay I, Road Town, enregistrée au Registre de Commerce de British Virgin Islands sous le numéro IBC 319166, du poste de commissaire aux comptes.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution n ° 10*

L'Assemblée nomme la société FEGON INTERNATIONAL SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RC B 72.287 domiciliée à Luxembourg (L-1466) 6, rue Jean Engling, au poste de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature  
Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2

Référence de publication: 2007077941/2741/71.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09805. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**EF Cultural Tours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 360.000,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 65.074.

- Démission d'un gérant: Mr Erik Forsberg avec effet au 24 avril 2007.

- Nomination d'un nouveau gérant: Mr Staffan Ericsson, demeurant professionnellement au 13A, Strandvagen, SE-11456 Stockholm avec effet au 24 avril 2007.

Au 24 avril 2007, le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Mr Benoît Nasr
- Mr Staffan Ericsson

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Pour EF CULTURAL TOURS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007077951/5050/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00842. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Hanreyth Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.155.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007077945/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 26 juin 2007, réf. DSO-CF00270. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070084476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Solficorp, Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.905.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007077946/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 26 juin 2007, réf. DSO-CF00277. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070084472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Signum International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 16.000,00.**Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 99.785.

- 
- Démission d'un gérant: Mr Erik Forsberg avec effet au 24 avril 2007.
  - Nomination d'un nouveau gérant: Mr Staffan Ericsson, demeurant professionnellement au 13A, Strandvagen, SE-11456 Stockholm avec effet au 24 avril 2007.

Au 24 avril 2007, le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Mr Benoît Nasr
- Mr Staffan Ericsson

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

*Pour SIGNUM INTERNATIONAL S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2007077954/5050/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00841B. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**Artmarkt S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 69.026.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 26 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079193/242/10.

(070086701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Pilkington Luxembourg No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 103.413.*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 7 juin 2007*

1. Monsieur Gregory Mark Andrews a démissionné de son mandat de gérant de la catégorie B.
2. Monsieur Johan Jacob Antoon Kroon, né le 21 mai 1947 à Amsterdam (Pays-Bas), résidant à Henneland 4, 1645 RW Ursem (Pays-Bas), a été nommé comme gérant de la catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme

*PILKINGTON LUXEMBOURG NO 1 S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007077956/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07576. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**Pilkington Luxembourg No. 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 114.794.*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 7 juin 2007*

1. Monsieur Gregory Mark Andrews a démissionné de son mandat de gérant de la catégorie B.

2. Monsieur Johan Jacob Antoon Kroon, né le 21 mai 1947 à Amsterdam (Pays-Bas), résidant à Henneland 4, 1645 RW Ursem (Pays-Bas), a été nommé comme gérant de la catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme

PILKINGTON LUXEMBOURG NO 3 S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007077958/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07574. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

### **Aurea Finance Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 47.028.

—  
*Extrait du Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 17 avril 2007 à 14h30 à Steinsel*

Le mardi 17 avril de l'an deux mille sept à 14h30 heures, les administrateurs de la société anonyme AUREA FINANCE COMPANY, se sont réunis en conseil au siège de la société, 50, rue Basse à Steinsel, Grand-Duché du Luxembourg.

#### *Délibérations*

4 °) Nomination de MAZARS comme réviseur d'entreprises pour les années 2006, 2007, 2008.

Le Conseil décide de nommer MAZARS comme réviseur d'entreprises, pour les années 2006, 2007 et 2008.

Pour extrait conforme

H. de Crouy-Chanel

Administrateur

Référence de publication: 2007077962/1593/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09633. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

### **Purple Horizon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.824.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 13 juin 2007*

1. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

2. La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., R.C.S. Luxembourg B n ° 34813, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. M. Paul Marx a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. M. Jean Fell, administrateur de société, né le 9 avril 1956 à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

5. Monsieur Benoit Lejeune, administrateur de société, né le 10 août 1978 à Fleron (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

6. Monsieur Arnaud Schreiber, administrateur de société, né le 8 mai 1975 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.



Luxembourg, le 18 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme

PURPLE HORIZON S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007077964/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08351. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**Analytical Bioventures S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 89.265.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 15 juin 2007*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de résigner le mandat de THEMIS AUDIT LIMITED ayant son siège social Abbott Building, P.O. Box 3186 Roadtown, Tortola, British Virgin Islands en tant que membre du Conseil de Surveillance et de nommer la société NewMaster ASSOCIATES S.A. ayant son siège social Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en tant que nouveau membre du Conseil de Surveillance

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des Membres du Conseil de Surveillance:

- Monsieur Yves Loic Martin avec adresse professionnelle 455, Chaussée de Malines, B-1950 Kraainem, Bruxelles, Belgique

- Madame Valérie Martin-Hanote avec adresse professionnelle 455, Chaussée de Malines, B-1950 Kraainem, Bruxelles, Belgique

jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Pour ANALYTICAL BIOVENTURES S.C.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007079956/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08443. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

**Camfunds Equity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.170.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg 17 avril 2007*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Hubert d'Ansembourg, Jacques Berghmans, Claude-Emmanuel Chambre, Vincent Planche, Alain Léonard, Marcel Dell et Mademoiselle Martine Vermeersch en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008,

2. de réélire la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Pour CAMFUNDS EQUITY SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2007077965/34/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09093. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**GlobeOp Financial Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.304.

In the year two thousand and seven on the fourth day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as attorney of the board of directors (the «Board») of GlobeOp FINANCIAL SERVICES S.A. (the «Company») pursuant to (i) the decision by the Board of 13th June 2006 (an extract of which shall remain annexed to the present deed in order to be registered therewith), and (ii) the decision of the delegate of the Board dated 2nd May 2007 (the «Decision»).

The Company, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 74.304, has been incorporated by deed of M<sup>e</sup> Paul Bettingen, notary residing in Niederanven on 22nd January 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») n<sup>o</sup> 374 of 24th May 2000.

The articles of incorporation (the «Articles») were amended several times and for the last time by deed of notary Joseph Elvinger on 29th December 2006, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, acting in his capacity as aforementioned, requested the notary to record as follows:

The Company has an authorized share capital of twenty-four million USD (\$24,000,000.-). Pursuant to the Articles, the Board has been authorized to issue shares within the authorized share capital of the Company, including pursuant to the exercise of stock options issued by the Company. On 13th June 2006 the Board resolved to delegate the power to acknowledge and to accept the exercise of stock options and subscription to shares of the Company and the Company issued (on 2nd May 2007 pursuant to the Decision upon receipt of the total subscription price of three thousand seven hundred and eighty USD (\$ 3,780.-) (being sixty USD (\$ 60.-) per share), sixty-three (63) fully paid class A Common Shares to Mr Michael Neely. An amount of one hundred and eighty-nine USD (\$189.-) was allocated to the share capital and the remainder to the share premium account.

As a result of the above, item 5.2 of article 5 of the Articles is thus amended to read as follows:

«5.2 The issued capital of the Company is set at twelve million three hundred and twenty-six thousand six hundred and sixteen (12,326,616.-) USD represented by one million eight hundred and fifty thousand and six hundred and eleven (1,850,611) Class A Common Shares, two million two hundred and fifty-eight thousand two hundred and sixty-one (2,258,261.-) Preferred Shares, each with a par value of 3.- USD each.»

*Expenses*

For the purpose of registration, the amount of USD 3,780.- is valued at EUR 2,786.79.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1,500.- Euro.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

**Suit la traduction française du texte que précède:**

L'an deux mille sept, le quatre mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant pour le conseil d'administration (le «Conseil») de GlobeOp FINANCIAL SERVICES S.A. (la «Société») suivant (i) une décision du Conseil du 13 juin 2006 (dont un extrait restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement), et (ii) une décision du délégué du Conseil du 2 mai 2007 (la «Décision»).

La Société, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.304, a été constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 22 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») n<sup>o</sup> 374 du 24 mai 2000.

Les statuts (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu par le notaire Joseph Elvinger le 29 décembre 2006, non encore publié au Mémorial.

Laquelle comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire d'acter comme suit:

La Société a un capital social autorisé de vingt-quatre millions USD (\$ 24.000.000,-).

Conformément aux Statuts, le Conseil a été autorisé à émettre des actions dans la limite du capital social autorisé de la Société, y compris suivant l'exercice des options de souscription d'actions émises par la Société. Le 13 juin 2006, le Conseil a décidé de déléguer le pouvoir de constater et d'accepter l'exercice des options de souscription d'actions de la Société et la Société a émis (le 2 mai 2007, suivant la Décision, suite à la réception du prix total de souscription de trois mille sept cent quatre-vingt USD (\$ 3.780,-) (représentant soixante USD (\$60,-) par action), soixante-trois (63) Actions Ordinaires de Catégorie A entièrement payées à M. Michael Neely. Un montant de cent quatre-vingt neuf USD (\$189,-) a été alloué au capital social et le solde au compte de prime d'émission.

Il résulte de ce qui précède que le point 5.2 de l'article 5 des Statuts est modifié afin d'avoir la teneur suivante:

«5.2. Le capital émis de la Société est fixé à douze millions trois cent vingt-six mille six cent seize (12.326.616,- USD représenté par un million huit cent cinquante mille six cent onze (1.850.611) Actions Ordinaires de Catégorie A, deux millions deux cent cinquante-huit mille deux cent soixante et une (2.258.261) Actions Privilégiées, ayant une valeur nominale de 3,- USD chacune.»

#### Dépenses

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de USD 3.780,- est évalué à EUR 2.786,79.

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mises à sa charge, en raison du présent acte sont évaluées à 1.500,- €.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: T. Hoss, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, Relation: LAC/2007/7897. — Reçu 27,87 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007079560/242/86.

(070087272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

#### **Invest House Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.795.

#### *Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 mars 2007*

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 23 mars 2007 que:

- La société KPMG AUDIT, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-103.590, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 12 décembre 2005.

- L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Marc Besch, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12, en remplacement de KPMG AUDIT, démissionnaire, en qualité de Commissaire aux comptes, avec effet au 12 décembre 2005 et pour une durée, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

INVEST HOUSE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007077967/34/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02163. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**Ehinger & Armand von Ernst Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.878.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of March.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office at 25, Grand'Rue, L-1661 Luxembourg,

represented by Hermann Beythan, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, which proxy, after having been initialed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The appearing person, acting in such capacity as mentioned above, requested the undersigned notary to record that:

The société anonyme EHINGER & ARMAND VON ERNST FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., (the «Company»), having its registered office in Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Elter, then notary residing in Luxembourg, on 27 August 1991 and its articles of incorporation have been amended by notarial deeds of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, of 15 December 2003 and 4 August 2004, as published in the Mémorial C number 360 of 3 October 1991, C number 125 of 30 January 2004 and C number 1147 of 12 November 2004, respectively;

The corporate capital of the Company amounts to two hundred fifty thousand Swiss Francs (CHF 250.000.-), represented by two thousand five hundred (2,500) shares with a par value of one hundred Swiss Francs (CHF 100.-) each, fully paid;

The person represented has become the sole owner of the above-mentioned shares and has decided to wind up the Company with immediate effect as its business activity has ceased;

The person represented, acting in its capacity as sole shareholder and liquidator of the Company declares:

- that all assets have been realized, that all assets have become the property of the sole shareholder;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

Full discharge is given to the directors and to the auditors for the execution of their mandates;

The books and documents of the Company shall remain for a period of five years at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Thereupon the appearing person presents the share register to the undersigned notary, in which the shares are cancelled in the presence of the notary.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person, who requested that the deed should be documented in the English language, has signed the present deed together with Us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed worded in English is followed by a translation in French. In case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt mars.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à 25, Grand'Rue, L-1661 Luxembourg,

représentée par Hermann Beythan, juriste demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, *ès-qualité* qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

Que la société anonyme EHINGER & ARMAND VON ERNST FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 août 1991 et ses statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Jacques Delvaux,

notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2003 et 4 août 2004, publiés au Mémorial C numéro 360 du 3 octobre 1991, C numéro 125 du 30 janvier 2004 et C numéro 1147 du 12 novembre 2004 respectivement;

Que le capital social de la Société s'élève à deux cent cinquante mille francs suisses (CHF 250.000,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions avec une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-) chacune;

Que la personne représentée est devenue propriétaire des actions dont il s'agit et qu'elle a décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat compte tenu de la cessation de son activité;

Que la personne comparante, agissant tant en sa qualité d'actionnaire unique et de liquidateur de la Société, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;
- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers, ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au réviseur d'entreprise pour l'exécution de leur mandat;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq ans au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Et à l'instant où le comparant a présenté au notaire instrumentant le livre des actionnaires dans lequel les actions sont annulées en sa présence.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci, qui a requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, a signé avec le notaire le présent acte, documenté en langue anglaise, étant suivi d'une traduction française, le texte anglais devant prévaloir en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Beythan, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, Relation: LAC/2007/3739. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007079581/242/86.

(070087547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

---

### **Composite S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 41.695.

#### *Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du Conseil d'Administration du 5 juin 2007*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 4 juin 2007 que Monsieur Christophe Mouton démissionne de son poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration coopte, en remplacement de Monsieur Christophe Mouton, Madame Sylvie Talmas demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à -2146 Luxembourg.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

COMPOSITE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007077969/780/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10422. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**PM-Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8436 Steinfort, 34, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 129.280.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsieben, am siebten Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. Herr Jürgen Pütz, Kaufmann, geboren in Saarburg (Deutschland) am 6. Januar 1960, wohnhaft in D-54329 Konz, Langenbergring 15;

2. Herr Hans-Joachim Möhrs, Kaufmann, geboren in Hagen/Westfalen (Deutschland) am 3. Dezember 1940, wohnhaft in D-54615 Wittlich, Am Bahndamm 18.

Diese Kompargenten ersuchen den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Die oben genannten Kompargenten errichten eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, auf unbestimmte Dauer.

Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung PM-LUX S. à r.l.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Steinfort.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Gastronomiebetrieb sowie der Verkauf von alkoholischen und anti-alkoholischen Getränken.

Des Weiteren kann sich die Gesellschaft an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben. Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

**Art. 4.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche wie folgt übernommen werden:

1. Herr Jürgen Pütz, vorbenannt .....	50
2. Herr Hans-Joachim Möhrs, vorbenannt .....	50
Total: .....	100

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

**Art. 5.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar ohne Übertragung an Nichtgesellschafter. Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung aller Überlebenden an Nicht-Gesellschafter übertragen werden.

Im Falle des Todes einer der Gesellschafter sind die Erben dieses Gesellschafter nicht sofort Gesellschafter sondern müssen einstimmig von den übrigen Gesellschaftern genehmigt werden. Wird diese Genehmigung nicht erteilt müssen die Gesellschafter die Anteile binnen drei Monaten zum Nominalwert der Anteile abkaufen.

**Art. 6.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer welche von den Gesellschaftern berufen und beliebig abberufen werden können.

**Art. 8.** Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

**Art. 9.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Jeder der Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 10.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibender Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

**Art. 11.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf achthundert Euro (800,- EUR) geschätzt.

#### *Anmerkung*

Der amtierende Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass die hier zuvor gegründete Gesellschaft vor jeglicher geschäftlicher Aktivität, im Besitz einer formgerechten Handelsgenehmigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck sein muss, was die Komparenten ausdrücklich anerkannt haben.

#### *Generalversammlung*

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Anteilhaber, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-8436 Steinfort, 34, rue de Kleinbettingen.

2) Zum technischen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer wird ernannt:

- Frau Chantal Meyer, «buffetière», geboren in Strasbourg (Frankreich) am 5. Juni 1961, wohnhaft in F-57100 Thionville, 42, avenue Clémenceau.

Zum administrativen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer wird ernannt:

- Herr Hans-Joachim Möhrs, Kaufmann, geboren in Hagen/Westfalen (Deutschland) am 3. Dezember 1940, wohnhaft in D-54615 Witlich, Am Bahndamm 18.

3) Die Gesellschaft wird nach außen rechtsgültig durch die Einzelunterschrift des administrativen Geschäftsführers verpflichtet.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. Pütz, H.-J. Möhrs, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, LAC/2007/12413. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 juin 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007080256/5770/88.

(070087921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

#### **Jeanmicha S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.794.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social en date du 15 juin 2007*

La démission de Monsieur Stéphane Best demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 30 août 2006, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S.à.r.l ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet immédiat au 1<sup>er</sup> septembre 2006, au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Stéphane Best est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

JEANMICHA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007077973/780/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08492. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**La Rose Blanche Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.290.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social en date du 18 juin 2007*

La démission de Monsieur Stéphane Best demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 30 août 2006, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S.à.r.l ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet immédiat au 1<sup>er</sup> septembre 2006, au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Stéphane Best est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LA ROSE BLANCHE IMMOBILIERE S.A

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007077974/780/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08505. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Credit Suisse Global Infrastructure SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque, (anc. Credit Suisse Mezzanine Finance SCA SICAR).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.449.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 juillet 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007078241/202/14.

(070085488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**Fondation Les Parcs du Troisième Age, Etablissement d'Utilité Publique, (anc. Les Parcs du Troisième Age - Fondation Rentaco).**

Siège social: L-8081 Bertrange, 3, Am Bongert.

R.C.S. Luxembourg G 92.

—  
Koordinierte Satzung Gemäss Urkunde vom 8. Oktober 2004 - Nr 1287 hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg.

Mitteilung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007078006/230/13.

(070084506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---